

Fiche d'information

SARM – (Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline)

À l'intention des infirmières en soins à domicile

Les patients des soins à domicile doivent-ils être soumis au dépistage du SARM?

Lorsque les patients sont asymptomatiques, le dépistage du SARM n'est pas nécessaire.

Dans quelles situations le dépistage du SARM est-il indiqué?

Le lieu d'habitation des patients qui reçoivent des soins à domicile devrait être nettoyé lorsque ceux-ci présentent des signes ou des symptômes d'infection. L'écouvillonnage nasal ou des plis de l'aîne n'est pas requis dans ces cas.

Si de nouveaux ulcères de décubitus se forment chez les patients immobiles, un écouvillonnage de la plaie doit être effectué pour dépister le SARM. Lorsque la culture est négative, aucun autre écouvillonnage de la zone n'est nécessaire, à moins que les plaies ou les ulcères de décubitus ne subissent des changements.

Que faire lorsque la culture de SARM d'un patient est positive?

Lorsqu'un nouveau patient est porteur du SARM (p.ex. après un séjour dans un établissement de soins de courte ou de longue durée où une culture de SARM avait donné un résultat positif) des précautions doivent être prises pour éviter la transmission par contact.

Si la culture de SARM d'un patient qui reçoit des soins à domicile est positive, tous les travailleurs de la santé visitant ce patient doivent prendre des précautions pour éviter la transmission par contact.

Placez en fin de journée les soins aux patients dont la culture de SARM est positive.

Précautions à prendre lors d'un changement de pansement

Mettez les pansements souillés dans un sac de plastique, nouez le sac et jetez-le dans la poubelle. Lavez-vous les mains après avoir manipulé les pansements.

Les gants sont requis lors du changement de pansement s'il est impossible d'éviter un contact avec de la peau qui n'est pas intacte.

Le masque est recommandé en cas de risque d'éclaboussures de fluides corporels pendant que des soins sont donnés au patient.

Pour plus de renseignements, visitez le site : www.ccar-ccra.com ou le site : www.health.gov.on.ca/english/providers/program/infectious/pidac/pidacmn.html

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez contacter votre centre de santé communautaire ou le Centre de santé publique.

